


# Comment lire votre relevé trimestriel d'Embark

Pour vous aider à comprendre votre relevé de compte trimestriel, nous avons préparé un guide qui décrit ce que vous trouverez dans chaque rubrique.



**Relevé trimestriel de REEE**  
1 juillet 2023 - 30 septembre 2023

**1**

**Numéro de compte :** 000000000000AB  
**Souscripteur :** Nom d'exemple  
**Cosouscripteur :** Nom d'exemple  
**Adresse :** 123 Rue  
 Ville, Québec H0H 0H0 Canada  
**Type de régime :** Régime Familial  
**Portefeuille :** Régime étudiant Embark familial  
**Bénéficiaire(s) :** Nom d'exemple

**Centre de réussite client**  
 Téléphone : 1 800 353-7377  
 Courriel : [contact@embark.ca](mailto:contact@embark.ca)  
[embark.ca](http://embark.ca)

**2**

**Sommaire du compte**

Description	Valeur à l'ouverture (en \$)	Valeur comptable (en \$)	Valeur à la clôture (en \$)
étudiant Embark 2041	201,87	595,51	579,78
<b>Total</b>	<b>201,87</b>	<b>595,51</b>	<b>579,78</b>

**3**

**Taux de rendement du compte %**

Année à ce jour	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'origine
	-0,0345%	-	-	-	-0,0345%

**Renseignements importants**

Veuillez appeler notre Centre de la Réussite client ou votre spécialiste de l'épargne-études en cas de changement dans vos renseignements personnels, votre situation financière, vos objectifs d'investissement ou votre tolérance au risque. Cela nous permettra, ou à votre spécialiste de l'épargne-études, de vous aider à modifier votre REEE si cela s'avère nécessaire. Les fonds détenus dans les comptes Embark ne sont pas admissibles à la couverture d'un fonds de protection des investisseurs. L'acheteur réitère les transactions établies. Toute commande en attente à la fin de la période de rapport ne sera pas reflétée dans ce relevé. La valeur des fonds est évaluée au plus près de la clôture des bureaux le jour de l'évaluation tel que décrit dans le prospectus. Embark étudiant inc. agit en tant que mandataire pour les régimes offerts par Embark étudiant inc. Embark étudiant inc. a un lien avec les régimes et avec la Fondation Embark pour étudiants et est susceptible d'être l'investisseur assurant.

Embark  
50 Route Burnhamthorpe W., bureau 1000,  
Mississauga (ON) L9B 4A5

Page 1 de 3

1

2

1

2

3

3

$$\text{Valeur comptable du régime} = \text{placement initial} + \text{cotisations} + \text{dividendes réinvestis} - \text{retraits}$$

Document à titre d'exemple seulement. Veuillez vous reporter à votre relevé personnalisé.

4

## Activité

Date de la transaction (réglement)	Description	Montant (en \$)	Prix par part (en \$)	Nombre de parts	Valeur marchande (en \$)
<b>Valeur à l'ouverture du marché - 1 juil. 2023</b>					
4 juil. 2023	Subvention canadienne pour l'épargne-études	30,00	10,2956	19,6075	201,87
6 juil. 2023	Achat - étudiant Embark 2041	30,00	10,2856	2,9166	30,00
25 juil. 2023	Cotisation	100,00			
28 juil. 2023	Achat - étudiant Embark 2041	100,00	10,4648	9,5558	100,00
1 août 2023	Subvention canadienne pour l'épargne-études	30,00			
3 août 2023	Achat - étudiant Embark 2041	30,00	10,4727	2,8646	30,00
10 août 2023	Cotisation : Remise des frais de gestion	0,16			
15 août 2023	Achat - étudiant Embark 2041	0,16	10,4015	0,0154	0,16
25 août 2023	Cotisation	100,00			
29 août 2023	Subvention canadienne pour l'épargne-études	30,00			
30 août 2023	Achat - étudiant Embark 2041	100,00	10,3297	9,6808	100,00
31 août 2023	Achat - étudiant Embark 2041	30,00	10,4406	2,8734	30,00
25 sept. 2023	Cotisation	100,00			
28 sept. 2023	Achat - étudiant Embark 2041	100,00	10,0150	9,9850	100,00
29 sept. 2023	Subvention canadienne pour l'épargne-études	30,00			
29 sept. 2023	Subvention canadienne pour l'épargne-études	0,05			
29 sept. 2023	Dividende réinvesti	3,53	9,9909	0,3533	3,53
29 sept. 2023	Remise des frais de gestion	0,62	9,9909	0,0621	0,62
29 sept. 2023	Retourne de frais de gestion annulé	0,62	9,9909	0,0621	0,62
<b>Valeur à la clôture du marché - 30 sept. 2023</b>			<b>9,9909</b>	<b>58,0311</b>	<b>579,78</b>

### Renseignements importants

Vous êtes titulaire d'un Compte de la Régularité client ou votre spécialiste de l'épargne-études en cas de changement dans vos renseignements personnels, votre situation financière, vos objectifs d'investissement ou votre tolérance au risque. Cela nous permettra, ou à votre spécialiste de l'épargne-études, de vous aider à modifier votre FREE si cela s'avère nécessaire. Les frais offerts dans les comptes Embark ne sont pas admissibles à la conversion d'un fonds de pension des employeurs. L'activité offerte ne représente pas un investissement. Toute commande en attente à la fin de la période de report ne sera pas inférée dans ce réseau. La valeur en dollars net d'une série de parts est déterminée à la fermeture des bourses le jour de l'évaluation et qui diffère dans le prospectus. Embark étudiant inc. agit en tant que mandataire pour les régimes offerts par Embark étudiant inc. Embark étudiant inc. a un lien avec les régimes et avec la Fondation Embark pour étudiants et est susceptible d'en être l'investisseur assagi.

Embark  
50 Route Burnhamthorpe W., bureau 1000,  
Mississauga (ON) L5B 4A5

Page 2 de 3

4

Rendez-vous sur [embark.ca/fr](https://embark.ca/fr) pour en savoir plus.

### Vous avez des questions ?

Communiquez avec nous par l'un des moyens suivants :

Par clavardage : [embark.ca/fr](https://embark.ca/fr)

Par courriel : [contact@embark.ca](mailto:contact@embark.ca)

Par téléphone : 1-800-363-7377

# Une **liste de termes** que vous pouvez trouver sur votre relevé de compte

Pour vous aider à mieux comprendre votre relevé de compte, nous avons préparé un glossaire alphabétique de tous les termes qu'il contient.

**Achat** – L'achat de parts d'un fonds particulier pour un bénéficiaire donné en fonction de son âge.

**Bénéficiaire** – Le bénéficiaire des fonds du régime enregistré d'épargne-études. Souvent un enfant inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

**Bon d'études canadien (BEC)** – Le montant des cotisations versées sur votre compte grâce au Bon d'études canadien (BEC). Le BEC ne nécessite pas de cotisations et dépend du revenu ajusté du responsable principal. Le BEC prévoit un versement initial unique de 500 \$ et le gouvernement ajoutera 100 \$ à votre REEE pour chaque année d'admissibilité de votre enfant jusqu'à ses 15 ans. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Cotisation** – Le montant que vous avez déposé sur votre REEE et qui peut être admissible à des subventions gouvernementales.

**Cotisation annulée** – Une cotisation remboursée ou une cotisation qui n'a pas été déposée avec succès sur votre compte.

**Dividende réinvesti** – Les fonds que vous recevez sous forme de dividendes ou de revenus, qui proviennent de vos placements, et qui servent à acheter un plus grand nombre de parts des fonds.

**Échange** – Cette situation se produit lorsque vous remplacez un bénéficiaire par un nouveau bénéficiaire dans votre régime et que celui-ci appartient à un fonds différent selon son âge. Les opérations d'échange ont lieu lorsque des fonds sont transférés ou « échangés » d'un fonds à un autre.

**L'incitatif québécois à l'épargne-études** – Le montant des cotisations versées sur votre compte dans le cadre de l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE). Si vous y êtes admissible, l'IQEE correspond à 10 % de vos cotisations chaque année, ce qui vous donne jusqu'à 250 \$ de plus par année et 3,600 \$ pendant la durée de votre régime. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Montant (\$)** – Le montant total de l'argent affecté à toute opération indiquée sur votre relevé de compte.

**Nombre de parts** – Représente votre participation dans chaque fonds, déterminée selon le montant de votre placement et la valeur liquidative (VL) du Fonds au moment de l'achat. Par exemple, si vous placez 100 \$ et que la valeur liquidative du Fonds est de 10 \$, alors 10 parts du Fonds vous seront attribuées.

**Prix unitaire (\$)** – Le coût ou la valeur d'une part d'un fonds connexe en fonction de la valeur marchande.

**Rabais sur les frais de gestion** – Le montant de frais de gestion reversé sur votre compte au titre d'un rabais offert aux régimes admissibles au moyen d'un transfert ou d'une promotion de régime, qui sont utilisés pour acheter plus de parts des fonds.

**Régime étudiant Embark 20XX** – Le fonds particulier dans lequel un bénéficiaire place son épargne, en fonction de son âge et du temps restant avant ses études postsecondaires, qui est représenté selon une date cible. La composition de l'actif de chaque fonds sera ajustée pour adopter une position plus prudente à mesure que le temps restant avant ses études postsecondaires (ou la date cible) approche.

**Remboursement de la subvention** – Lorsque vous retirez des fonds à des fins autres que scolaires, les subventions reçues de ces cotisations peuvent être remboursées au gouvernement. Tout remplacement d'un bénéficiaire non admissible peut aussi déclencher le remboursement de certaines subventions au gouvernement. Les subventions d'un gouvernement fédéral ou provincial et du Bon d'études canadien peuvent faire l'objet d'un remboursement. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Retrait : Études postsecondaires** – Un retrait effectué de vos cotisations sur votre REEE lorsque votre bénéficiaire s'inscrit à un programme d'études postsecondaires ou de formation admissible. Ce montant n'est pas imposable. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Retrait : Paiement à l'établissement d'enseignement** – Lorsque votre régime est fermé et qu'il reste des produits financiers dans votre compte, ils sont alors versés à un établissement d'enseignement désigné comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

**Retrait : Paiement d'aide aux études** – Un retrait de fonds depuis votre REEE visant à contribuer aux frais d'études postsecondaires. Il est composé de vos subventions accumulées, de votre revenu de placement et de votre revenu de subvention, mais pas de vos cotisations initiales. Les retraits des PAE sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Retrait : Paiement de revenu accumulé** – Un retrait de revenu de placement effectué à partir de votre REEE lorsque votre enfant n'est pas inscrit à un programme postsecondaire. Cette forme de retrait est imposable. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Retrait : Retrait à des fins autres que scolaires** – A withdrawal made from your contributions any time before youUn retrait de vos cotisations à tout moment avant que votre bénéficiaire n'entre dans un programme postsecondaire admissible. À noter que le gouvernement réclamera toute subvention qu'il a versée à votre REEE en raison d'un retrait à des fins autres que scolaires. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Souscripteur** – Le titulaire du régime qui épargne pour qu'une personne puisse fréquenter l'école postsecondaire. Souvent, un parent ou un proche qui aide à épargner pour les études postsecondaires d'un enfant.

**Subventions** – Les subventions sont des aides offertes par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour inciter les résidents canadiens à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant. Le Bon d'études canadien (BEC) ne dépend pas des cotisations versées sur un REEE.

**Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)** – Le montant des cotisations versées sur votre compte dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). La SCEE correspond à 20 % de vos cotisations chaque année jusqu'à concurrence de 2 500 \$, ce qui vous donne jusqu'à 500 \$ de plus par année et 7 200 \$ pendant la durée de votre régime. Le maximum annuel peut être dépassé si vous avez un droit de report. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique** – Le montant des cotisations versées sur votre compte dans le cadre de la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB). Cette subvention unique de 1 200 \$ au REEE est offerte à tous les résidents admissibles de la Colombie-Britannique. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).

**Taux de rendement** – La fluctuation de la valeur d'un placement au fil du temps. Nous évaluons votre taux de rendement sur diverses périodes, en vous indiquant le rendement de votre régime d'épargne au cours de la dernière année et depuis l'ouverture de votre régime. Nous calculons aussi le rendement de votre plan au cours des trois, cinq et dix dernières années. Si l'une de ces périodes n'indique aucune valeur, c'est que votre régime n'était pas ouvert pendant cette période.

**Transfert entrant** – Désigne les fonds qui sont transférés dans un REEE depuis un autre REEE ou depuis un REEE d'un autre fournisseur. Dans le cas des régimes familiaux, un transfert entrant n'ouvre pas droit à des subventions pour chaque bénéficiaire particulier.

**Transfert sortant** – Désigne les fonds qui sont transférés depuis votre REEE vers un autre REEE ou un REEE d'un autre fournisseur.

**Un relevé de compte indique la valeur à la date de règlement** – Les cotisations versées ou les retraits effectués avant la fin du trimestre, mais qui sont réglés au cours d'un trimestre suivant, seront présentés dans le relevé de compte de ce trimestre suivant. Dans la plupart des cas, le règlement a lieu trois jours ouvrables après l'opération.

**Valeur liquidative (VL)** – La valeur marchande par action de votre régime d'épargne. Calculée en divisant la valeur totale de votre régime par le nombre d'actions que vous détenez.

**Valeur marchande (\$)** – Décrit la valeur totale en dollars de votre régime, par rapport à ce qu'il pourrait rapporter sur un marché financier à un moment précis.

**Valeur marchande de clôture** – Désigne le cours de clôture de vos placements dans un REEE à la fin de la période couverte par le relevé, compte tenu de toutes les opérations effectuées au cours de la période.

**Valeur marchande d'ouverture** – Correspond au solde de départ de vos placements dans un REEE au début de la période couverte par le relevé, en fonction du solde de clôture de la période couverte par le relevé précédent.

**Valeur comptable du régime** – Désigne la valeur en dollars de votre régime : votre placement initial + tout montant de cotisations subséquentes + dividendes réinvestis – retraits

**Vendre** – La vente de parts d'un fonds, habituellement pour avoir accès à des liquidités aux fins de retrait, de renversement ou de frais d'insuffisance de fonds.